



Conseil de Développement du PETR Vidourle Camargue

COMPTE RENDU ASSEMBLEE PLEINIÈRE Mardi 7 décembre 2021 A Aimargues

En présence de :

Philippe GRAS, 1^{er} Vice-président du PETR, chargé du développement économique et du Conseil de développement,

Présents :

CONSTANT Claude, Président, SARRUS-DRIVET Philippe, JOLIVEL Bertrand, OUAYOUN Alain, MORO Eric, ROUGER Bernard, LEFORT Robert, AVESQUE Alain, FLUTET Gilles, FONTANA Jean-François.

Excusés :

ARRAGON Frédéric, VALLES Bélinda, COUVREUR Florence, RODRIGUEZ Denis, GIRON Mélanie.

M. Gras accueille les membres du Conseil de développement et excuse M. Martinez qui n'a pu être présent. Il tient à présenter ses remerciements pour la disponibilité des membres et rappelle l'objet de cette réunion : faire le point trimestriel sur le travail des différentes commissions.

COMMISSION MOBILITE

Rapporteur : Robert LEFORT

La présentation porte sur les premières conclusions apportées par la commission à la suite des premières consultations menée par le groupe de travail.

3 communautés de communes (Pays de Lunel, Pays de Sommières et Rhône Vistre Vidourle) ont reçu les membres en entretien. Les autres communautés de communes ont été consultées par téléphone. Il est ressorti de ces consultations 2 axes prioritaires : le covoiturage et l'apport de plus de services au public. Il existe des « zones blanches » qui ont été confirmées par les contacts des CC. Toutes en ont conscience, certaines mènent déjà une réflexion, d'autres n'ont pas encore formalisé cette question.

Les approches sont différentes selon que l'on évoque la mobilité au niveau des communes, des communautés de communes ou de la Région (moins proche des réalités de terrain). Le niveau départemental est apparu comme plus cohérent et pertinent. Des études sont en cours comme par exemple sur l'axe Lunel/Sommières.

L'apport d'expériences extérieures au territoire est aussi enrichissant. Il faut prendre en compte autant les flux intérieurs au territoire que les flux extérieurs. Le transport n'est pas une solution unique au problème de la mobilité et pas seulement le vélo.

Il faudrait revoir la notion de mobilité et de transport plutôt sous l'angle des modes d'accès. C'est un point important pour l'attractivité du territoire et de nouveaux habitants.

Il faut écouter les besoins des usagers pour répondre aux besoins réels et être sûre que les usagers s'en emparent, comme exemple de besoin nouveau avec le lycée de Sommières.

Les centres socio-culturels, les associations, les tiers-lieux... sont des relais intéressants.

Autres moyens de résoudre une partie des problèmes de mobilité, c'est de permettre l'accès aux services. Les Maisons des services sont une alternative par leur apport à la population. Elles ont souvent une image un peu négative de lieu « à vocation sociale » alors que l'étendue de leurs compétences s'adresse à tous et pour toute sorte de démarches. Les aires de covoiturage ont aussi été abordées, mais avec un échelon autre que le PETR : Région, Etat.

Propositions :

Toutes ces démarches ont fait apparaître des limites à la mission du Conseil de développement.

- Il faut dans un premier temps se mettre d'accord sur la notion de mobilité et peut être revoir le cahier des charges de la commission.
- Étudier la possibilité de créer un « Rezo Pouce » (système d'autostop organisé) qui peut répondre à certains besoins.
- Identifier et organiser le covoiturage sauvage : identifier les lieux, mesurer leur usage avec pour objectif éventuel, une cartographie interactive ou une application de covoiturage comme il en existe déjà ailleurs.
- Consulter des associations comme Passerelle ou Calade pour témoignage.

Question de M. Gras : Qu'en est-il du chemin de fer ?

Réponse : Sur la ville de Lunel, l'utilisation du train est importante, mais dans les entretiens cette solution n'est pas apparue. C'est peu présent à l'esprit des gens. Pourquoi ? C'est une question à se poser.

M. Gras évoque une étude du SCoT sur les modes d'accès au PEM de la gare de Vergèze. Elle est à disposition de la commission à la CC. Il est envisagé pour compléter l'offre de proposer des vélos électriques à la location.

M. Constant salue le travail effectué par la commission mobilité. Il reste des pistes à explorer. Il faut continuer dans cette dynamique.

COMMISSION TPE

Rapporteur : Alain OUAYOUN

La commission s'est attachée à faire un bilan des attentes des entreprises du PETR. Pour cela, un questionnaire leur a été soumis avec l'appui du Club des entrepreneurs du PETR Vidourle Camargue.

Il en est ressorti une demande de centralisation des informations sur les zones d'activités. En effet, les chefs d'entreprise ont l'impression que chaque CC travaille indépendamment et qu'il n'y a pas de système de centralisation des informations au niveau du PETR. Les autres acteurs identifiés sont les CCI par qui passent les demandes d'installation ou de création d'entreprises. Il manque un document qui irait au-delà de l'information, mais qui pourrait aussi être un facteur d'attractivité pour de nouvelles installations, en répertoriant par exemple les nouvelles zones d'activités, les terrains disponibles dans celles existantes ou les opportunités dans l'immobilier d'entreprises.

Il en irait de l'intérêt général des collectivités.

L'objectif de ce document serait de valoriser et de recenser les disponibilités, les services aux entreprises, les réseaux et les infrastructures pour in fine en faire un plan marketing visant les entreprises extérieures cherchant à s'implanter, mais aussi d'un point de vue local, aux entreprises voulant s'agrandir par exemple.

Les aides aux financements ont aussi été soulignées par le questionnaire notamment des financements européens.

Dans la jungle des dispositifs, le chef d'entreprise se tourne naturellement vers les CCI qui proposent un accompagnement. Comme exemple, on note sur le département de l'Hérault le dispositif « SOLUTIONS » pour la création d'entreprises avec une bourse aux locaux commerciaux.

En conclusion :

- Centraliser les informations des CC et de leurs zones d'activités en partenariat avec les CCI et le PETR sur un document.
- Faire un plan marketing sur la base d'un cahier des charges, avec une agence de communication présentant tous les avantages pour les chefs d'entreprise de s'installer sur le territoire : lien unique d'information sur les locaux et terrains disponibles, leurs prix accessibles, les infrastructures et les avantages offerts par le territoire. Mais aussi la qualité de vie et une région à valoriser.
- Créer une pépinière d'entreprises : 80% des entreprises restent sur le territoire de la pépinière.

Cette proposition, la commission en est bien consciente, est plus complexe et dépasse le rôle du PETR, mais serait à réfléchir car cela représente un réel manque sur le territoire. Chaque CC en a la volonté, mais pas forcément les moyens, le PETR pourrait être la bonne échelle. L'intérêt commun des CC est d'agir en complémentarité et non en concurrence pour une véritable diffusion au niveau national de ce plan marketing.

Reste à voir comment la commission pourrait s'impliquer dans cette problématique.

Il faut être un territoire recherché et attractif, faciliter les choses et mâcher le travail pour tout chef d'entreprise qui ne connaît pas le territoire et recherche un intérêt pour s'installer ici.

Question : où et comment pour l'implantation d'une pépinière ?

Réponse : Bien sûr, cela demande une discussion et une validation des élus. La question est autant politique que financière. Le marketing territorial pourrait apporter des réponses.

M. Gras précise que les ZA ne sont pas en concurrence grâce à un travail fait en CC. Le foncier disponible est connu (la loi Climat impose de faire un diagnostic sur l'immobilier vacant par exemple) par chaque CC, mais certes pas

centralisé. Il faudrait mieux connaître les usages et les disponibilités car on constate un immobilier d'entreprise isolé, des mitages urbains ou agricole qui devront être mieux gérés.

COMMISSION PHOTOVOLTAÏQUE

Rapporteur : Alain AVESQUE

Les membres de la commission souhaitent au final présenter un plan d'action concret aux élus.

Pour cela, il faut comprendre l'ensemble du dispositif de la production à la consommation aux partenaires.

Aborder tous les aspects, tant positifs que négatifs afin de porter une proposition réaliste et réalisable.

Des rencontres et des discussions avec certains acteurs ont permis de mieux comprendre tous les processus de mise en place et de fonctionnement (contraintes, assistance à maîtrise d'ouvrage, valorisation de l'énergie...).

Pour cela, la commission a rencontré « Les survoltés » d'Aubais qui ont mis en place et exploitent un parc photovoltaïque.

Elle s'est aussi tournée vers l'ADEME.

Il faut constater que peu de choses existent en matière d'installations communales ou de création de parcs par les collectivités.

Pour être objectifs et concrets, les membres de la commission, se sont penchés sur les documents existants et ont auditionné les acteurs de la filière, notamment la société REXEL à Nîmes.

Il faut au départ se poser les bonnes questions : par exemple, est-ce pour une autoconsommation, pour injecter dans le réseau, pour la revente ? Quel type d'installation ?

Parmi les contraintes identifiées, on note la maîtrise d'ouvrage et l'audit énergie qui représentent une part importante du budget (à titre d'exemple pour le projet du Caveau d'Heraclès à Codognan, ce poste a été évalué à 40 000 €).

Pour faire des propositions concrètes aux communes, il faut avoir une idée du coût pour les communes. Voir aussi la rentabilité pour une petite ou une grosse installation.

La commission est en attente d'éléments chiffrés coûts/production.

Les circonstances font aussi qu'il faut tenir compte que la plupart des produits sont fabriqués en Asie, que les prix et les délais de livraison sont compliqués et fluctuants.

Il faut aussi distinguer le photovoltaïque résidentiel dont la rentabilité est connue, de l'électricité pour la mobilité.

L'approche est à la fois environnementale et sociale.

Globalement, sur cette problématique du photovoltaïque, tous les feux sont au vert, mais il est à noter un fort retard dans le sud de la France.

Conclusion :

Pour l'instant, la commission n'a pas tous les éléments de cet enjeu complexe et souhaite continuer sa prospection.

La formalisation de propositions se fera dans un second temps.

COMMISSION EAU

Rapporteur : Bernard ROUGER

La commission est partie sur 3 axes : la quantité (approvisionnement), la qualité et la sécurisation des circuits.

La commission a voulu comprendre comment se gère l'eau par les différents exploitants.

Ils ont consulté l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour comprendre leur rôle.

Le réchauffement climatique a un impact majeur avec une baisse des nappes. Une étude du Conseil départemental du Gard une baisse du débit des cours d'eau de 30 à 50%.

On note comme autre chiffre significatif les pertes sur le réseau de distribution de l'ordre de 30%.

Il est donc important que les CC se saisissent de la question et définissent un plan de gestion de l'eau : besoins/disponibilités des ressources. Toutes les Communautés de communes n'en sont pas pourvues.

Il faut savoir que l'Agence de l'Eau finance les collectivités, que ce soit pour les études ou les projets. Il y a des crédits disponibles (mais seulement pour les collectivités qui ont un Plan de Gestion de la Ressource en Eau).

La chaîne comporte de nombreux acteurs identifiés comme syndicats de gestion de l'eau, SIVOM ou de gestion des bassins, EPTB.

Ce qui est important, c'est le transfert de la compétence de la gestion de l'eau aux CC dès 2026.

Sur la qualité de l'eau, il faut noter de fortes disparités sur le territoire et prendre en compte à la fois la pollution agricole et industrielle. Deux points sont sensibles, à savoir les captages de Vestric et Aimargues.

Conclusion :

La commission n'a pas pour l'instant de recommandations, mais poursuit son étude sur la compréhension des systèmes. Le sujet est à poursuivre et à creuser.

COMMISSION FILIERES D'AVENIR

Le rapporteur étant absent, la présentation des travaux est ajournée et se fera lors de la prochaine réunion.

M. Gras remercie les participants pour leur travail intéressant et la vraie réflexion menée bénévolement. Toutes les commissions ont compris la nécessité du concret.

M. Constant lui aussi remercie les membres du Conseil de développement pour le travail poursuivi depuis 3 mois et la richesse des informations présentées aujourd'hui.

Certaines personnes n'ont pas pu se rattacher à une commission par manque de temps. Elles suivent néanmoins les travaux.

Il propose le calendrier suivant :

- **lundi 7 février, 18h00 au PETR**, prochaine réunion trimestrielle d'avancement des commissions
- **mardi 7 juin, 18h00**, présentation aux élus du PETR

Le Président,
Claude Constant

